

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le projet particulier suivant intitulé :

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-110

Projet particulier visant la construction et l'occupation d'un bâtiment mixte comportant 36 unités d'habitation, sur quatre (4) étages, au 8900, boulevard Maurice-Duplessis - District de Rivière-des-Prairies

Le projet particulier a été jugé conforme aux objectifs et aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et un certificat de conformité a été délivré le **19 juin 2017** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet particulier dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 18 juillet 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Alain Roy, LL.M., OMA

Cet avis et ce projet particulier peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat